



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2012

N° 2012 - 06 - 14 - 08

CENTRE DE RESSOURCES
ORGANISATION D'UN WEEK-END AU BORD DU LAC DU DER
LES 21 et 22 JUILLET 2012
TARIFICATION AUX FAMILLES

Le 14 juin 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 08 juin 2012

Date d'affichage de la convocation : 08 juin 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.
M. LHENRY – Mme MILLOT - M. PEROT – Mme GERARDIN – M. SARTELET - Mme
STEVENOT – M. PERNET – Mme GABREL – Mme LEFORT - M. CHOUARD – Mme THILLY –
M. ANTUNES - Mme CORREIA – M. CARRASCO - M. BESSON.

EXCUSES : Mme MOREAU donne pouvoir à Mme GABREL
M. CALLIOT donne pouvoir à M. SARTELET

ABSENTS : Mme DORTA-BERMEJO
M. SMITH
M. JOSEPH

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Procurations : 2
Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme DETERM

08/ CENTRE DE RESSOURCES
ORGANISATION D'UN WEEK-END AU BORD DU LAC DU DER
LES 21 et 22 JUILLET 2012
TARIFICATION AUX FAMILLES

Le Centre de Ressources organise un week-end avec des familles de Fagnières au lac du Der les 21 et 22 juillet 2012 au Camping de la Forêt à Arrigny pour 20 personnes (10 adultes et 10 enfants).

Budget prévisionnel

Dépenses		
Alimentation enfants	5 € x 10 pers x 2 jours	100 €
Alimentation adultes	6 € x 10 pers x 2 jours	120 €
Carburant (1 minibus+2 voitures)		120 €
Petit équipement		30 €
Hébergement	12 € x 20 pers x 1 nuit	240 €
Salaires animateurs		406 €
Charges salaires		69 €
Total		1085 €

Recettes		
Participation enfants	(22,50 € X10 pers)	225 €
Participation adultes	(26,50 € X10 pers)	265 €
Agence de service et de paiement		207 €
CAF		359 €
Mairie		29 €
Total		1085 €

Il vous est proposé de fixer la participation financière des familles à 26,50 € par adulte et 22,50 € par enfant pour le transport, l'alimentation et l'hébergement au titre de ce séjour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

VU l'avis favorable de la commission jeunesse, éducation et relations avec les associations ;

OUI l'exposé qui précède

FIXE la participation financière des familles à 26,50 € par adulte et 22,50 € par enfant pour le transport, l'alimentation et l'hébergement au titre de ce séjour.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24

- Voix contre : -

- Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX